

# Scénario taux du 11 octobre 2024

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

## Synthèse des prévisions

(moyennes)	Actuel	Prévisions										
	2024	2024				2025				2025		
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	T2	T3	T4	
Un jour Bdc <sup>1</sup>	4,25	4,00	4,00	3,75	3,50	3,50	3,25	3,00	2,75	2,50	2,50	
10 ans Canada	2,94	3,20	3,15	3,15	3,10	3,05	3,00	3,00	2,95	2,85	2,70	
Fonds féd. <sup>1</sup>	4,88	4,88	4,63	4,38	4,13	4,13	3,88	3,88	3,63	3,38	3,13	
10 ans É.-U.	3,72	4,05	4,00	3,95	3,90	3,85	3,80	3,75	3,70	3,55	3,40	
\$ CAN/\$ US	1,35	1,37	1,38	1,39	1,39	1,38	1,38	1,38	1,37	1,36	1,35	
\$ US/€	1,11	1,10	1,11	1,11	1,11	1,11	1,12	1,12	1,12	1,12	1,13	
\$ US/£	1,32	1,31	1,32	1,32	1,32	1,32	1,33	1,33	1,33	1,33	1,34	
¥/\$ US	143	149	145	142	142	141	141	141	140	139	138	

<sup>1</sup> fin de période

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

ÉTUDES ÉCONOMIQUES  
economics.bmo.com

Michael Gregory, CFA, économiste en  
chef délégué

michael.gregory@bmo.com

Jennifer Lee, économiste principale  
jennifer.lee@bmo.com

## Perspectives des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis

Michael Gregory, CFA, économiste  
en chef délégué

### Nous maintenons le cap

- Nous n'avons apporté **aucun changement majeur** à nos prévisions concernant la Réserve fédérale et la Banque du Canada depuis le dernier numéro de Scénario taux (12 septembre), malgré la réduction surprise de 50 points de base (pb) des taux de la Fed le mois dernier. Nous pensons que les deux banques centrales continueront à réduire leurs taux directeurs jusqu'à ce qu'ils se situent dans la zone neutre. Il s'agit d'une **fourchette cible de 2,75 % à 3,00 % pour le taux des fonds fédéraux**, dont le point médian est également la nouvelle projection médiane (plus élevée) du FOMC pour le niveau à long terme. Nous prévoyons d'atteindre cet objectif d'ici mars 2026, comme précédemment, mais le passage anticipé à une action uniquement trimestrielle commence maintenant après mars 2025 au lieu de juin. Pour la Banque du Canada, il s'agit d'un **taux cible de 2,50 % pour le financement à un jour**, ce qui est légèrement inférieur au point médian de la fourchette de 2,25 % à 3,25 % de la Banque pour le taux neutre. Comme précédemment, nous prévoyons d'atteindre cet objectif d'ici juillet 2025. Enfin, malgré les dégagements récents, nous pensons que les taux obligataires continueront à baisser pour atteindre les niveaux que nous avons envisagés précédemment, dans un contexte où les deux banques centrales réduisent leurs taux et où l'inflation de base continue à refluer.
- **Réserve fédérale** : Le FOMC a surpris en réduisant ses taux de 50 pb le 18 septembre. Les précédentes fois où la Fed avait commencé une campagne de réduction des taux par 50 pb étaient en 2007, lors de la crise financière mondiale, et en 2001, lors du « naufrage technologique ». En l'absence de crise financière, la question qui se pose est la suivante : « *Que sait la Fed que nous ne savons pas ?* » Il s'avère qu'il s'agissait plutôt de ce que la Fed ne savait pas. M. Powell a déclaré que si la Fed avait eu le rapport sur l'emploi de juillet en main pour la réunion du FOMC du 31 juillet (il a été publié deux jours plus tard), « *nous aurions pu* » réduire les taux à ce moment-là. D'une certaine manière, la décision de septembre était un rattrapage pour ne pas avoir commencé la réunion avant. M. Powell l'a qualifiée de « *recalibrage* » destiné à ramener « *la politique à un niveau plus neutre* » et, d'une certaine manière, à « *s'assurer que nous ne prenons pas de retard* ».

- Avant même les derniers rapports sur l'emploi et l'IPC meilleurs que prévu pour septembre, la Fed avait indiqué que les baisses de taux ultérieures seraient de l'ordre de 25 pb. Lors d'un événement organisé le 30 septembre, M. Powell a déclaré : « *Ce n'est pas un comité qui a l'impression d'être pressé de réduire les taux rapidement* ». Au vu de ces informations, le marché est passé de la probabilité d'une nouvelle action de 50 pb (qui a atteint 55 % à la fin du mois dernier) à celle d'une pause (actuellement de 15 % à 20 %) lors de la réunion du mois prochain. Nous doutons fortement que la Fed fasse une pause à la suite de ces rapports.
- Le critère d'abaissement des taux selon lequel la Fed devait acquiescer « *une plus grande confiance dans le fait que l'inflation se rapproche durablement de 2 %* » a été satisfait, et une série de rigidités imprévues ne va pas le remettre en cause. Par ailleurs, lors de la conférence de presse qui a suivi la réunion du FOMC, M. Powell a déclaré que nous étions « *assez proches de ce que j'appellerais l'emploi maximum* » et que « *nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'assouplir davantage les conditions du marché du travail pour ramener l'inflation à 2 %* ». Cette affirmation a été faite sur la base des données du mois d'août, et un mois de vigueur inattendue ne va pas non plus modifier cette évaluation. Mais au niveau actuel de restriction de la politique, un tel assouplissement est probable. Rappelons la déclaration de M. Powell à Jackson Hole : « *Nous ne cherchons pas et n'accueillons pas favorablement un nouveau refroidissement des conditions du marché du travail* ».
- Si l'on mesure le caractère restrictif de la politique par le taux réel des fonds fédéraux (taux nominal moins inflation de base des dépenses personnelles de consommation), les 2,7 % qui ont prévalu en août étaient bien supérieurs à la fourchette actuelle de 0,4 % à 1,8 % du FOMC pour le niveau neutre, avec sa médiane de 0,9 %. Le mouvement important de 50 pb de la Fed a grosso modo réduit de moitié la distance qui nous sépare du haut de la fourchette, dans l'attente de l'évolution de l'inflation de base des dépenses personnelles de consommation en septembre et en octobre. La Fed a encore du pain sur la planche si elle veut éviter d'affaiblir inutilement le marché du travail. D'autres réductions sont d'ailleurs annoncées. Le résumé des projections économiques et son graphique à points ont montré la projection médiane du FOMC avec des réductions supplémentaires de 50 pb pour cette année (ce qui cadre avec notre prévision) et de 100 pb pour l'année prochaine (nous tablons sur 125 pb).
- **Banque du Canada** : Même avant la réduction surprise des taux de la Fed, le marché avait envisagé la possibilité d'une réduction de 50 pb des taux de la Banque du Canada, après une troisième réduction consécutive de 25 pb le 4 septembre. Les données ont contribué à l'effervescence du marché, le taux de chômage ayant augmenté d'un cran pour atteindre 6,6 % en août (en hausse de 0,9 point de pourcentage (pp) par rapport au niveau le plus bas de cette année) et l'inflation totale de l'IPC ayant baissé de 0,5 pp pour atteindre l'objectif de 2,0 % en glissement annuel (et le rythme le plus lent en trois ans et demi). Lors d'une interview à la mi-septembre (avant l'annonce de la Fed), le gouverneur Macklem a déclaré : « *À mesure que l'on se rapproche de l'objectif (d'inflation), le calcul de la gestion des risques change... On se préoccupe davantage des risques de baisse. Et le marché de l'emploi laisse entrevoir des risques de baisse* ». Il a ajouté qu'« *il pourrait être approprié d'accélérer les baisses de taux d'intérêt* » si la croissance économique n'est pas au rendez-vous. M. Macklem a affirmé : « *Nous ne voulons pas que l'économie se relâche davantage.* »
- La baisse des taux de la Fed n'a fait que renforcer cette spéculation. Mais, comme les chances du marché américain de voir un nouvel abaissement de 50 pb s'estompent, la conviction du marché quant à une réduction de 50 pb des taux de la Banque du Canada s'est également affaiblie. L'enquête sur la population active de septembre a montré que le taux de chômage avait baissé d'un dixième pour atteindre 6,5 % et que le nombre d'emplois avait augmenté de 47 000 (les emplois à temps plein ayant augmenté d'un nombre encore plus important de 112 000). Le ton de l'enquête de la Banque sur les perspectives des entreprises pour le troisième trimestre est toujours négatif, même s'il l'est de façon moins marquée. À moins que le rapport sur l'IPC de septembre ne fasse état d'une désinflation excessive, la balance de la politique monétaire semble pencher davantage du côté des 25 pb (que du côté des 50 pb). Par ailleurs, nous pensons que la série de réductions consécutives d'un quart de point des taux d'intérêt se poursuivra jusqu'au milieu de l'année 2025. Mais dans la mesure où le PIB réel par habitant continue de se contracter, que l'écart de production continue de se creuser et que le taux de chômage continue de grimper (pour atteindre au moins 7 %), le

risque que la Banque procède à un assouplissement plus agressif (en procédant par tranches de 50 pb) ou qu'elle atteigne un point final plus bas (en dessous de 2,50 %) reste substantiel.

- **Taux obligataires** : Le taux de l'obligation du Trésor à dix ans s'est établi en moyenne à 3,72 % en septembre, sous la barre des 4 % pour le deuxième mois consécutif, après avoir passé un an au-dessus de ce niveau. Le mois d'octobre a commencé de la même manière (il a clôturé à 3,74 % le 1<sup>er</sup>), mais la série de données économiques plus fortes que prévu, en particulier le rapport sur l'emploi, a permis de repousser la marque journalière au-dessus de 4 %. Le taux est en bonne voie pour atteindre une moyenne d'environ 4,05 % en octobre (si la dernière clôture se maintient), le marché réduisant ses perspectives d'assouplissement de la Fed. Toutefois, lorsqu'il sera clair que les réductions de taux se poursuivent (le 7 novembre), nous pensons que le taux repassera sous la barre des 4 % et que la tendance baissière perdurera à mesure que la Fed poursuivra son assouplissement et que l'inflation de base des dépenses personnelles de consommation diminuera. Le taux devrait se situer en moyenne en dessous de 3,40 % vers la fin de la campagne de réduction des taux de la Fed. Toutefois, une fois celle-ci terminée, nous prévoyons qu'il finira par remonter progressivement vers la barre des 4 %. La tendance haussière reflète la combinaison de déficits budgétaires toujours importants (quel que soit le résultat des élections de novembre) et de risques d'inflation persistants en raison du duo économique de la démondialisation et de la décarbonisation.
- Entre-temps, le taux de l'obligation du Trésor à deux ans a atteint en moyenne 3,62 % en septembre, **mettant fin à une inversion de la courbe des taux qui durait depuis 26 mois**. Ce mois-ci, la moyenne devrait se situer autour de 3,95 %, ce qui confirmera le retournement de la courbe. Comme pour l'obligation à 10 ans, nous prévoyons une reprise de la tendance baissière du taux de l'obligation à 2 ans lorsque la Fed réduira à nouveau ses taux. Au plus bas des taux directeurs, nous pensons que l'écart entre les taux des obligations à 2 ans et à 10 ans se situera en moyenne dans une fourchette de 55 à 65 pb.
- Le taux de l'obligation du gouvernement du Canada à 10 ans s'est établi en moyenne à 2,94 % en septembre, passant sous la barre des 3 % pour la première fois en 22 mois, ce qui s'est traduit par un écart de taux de -78 pb entre le Canada et les États-Unis. Ce dernier est de moins en moins négatif depuis le record de -92 pb enregistré en juin. Le taux canadien à 10 ans est en voie de dépasser 3,20 % en moyenne ce mois-ci, les dégagements étant légèrement moins marqués que pour les obligations du Trésor (ce qui n'est pas surprenant), ce qui entraînera un retour de l'écart Canada-États-Unis dans la fourchette basse de -80 pb. Cependant, le mois prochain, lorsque les taux auront recommencé à baisser des deux côtés de la frontière, le Canada sera à nouveau à la traîne et les écarts reprendront leur tendance moins négative, se dirigeant vers une moyenne de -70 pb. Pendant ce temps, le taux de l'obligation du gouvernement du Canada à 2 ans a atteint en moyenne 2,99 % le mois dernier, l'écart entre les obligations à 10 et à 2 ans s'établissant à -5 pb, soit le plus faible degré d'inversion de la courbe depuis que celle-ci a débuté en juillet 2022. Après l'action attendue de la Banque (25 pb) ce mois-ci, nous pensons que la pente de la courbe sera enfin durablement positive.
- **Dollar américain** : L'indice du dollar pondéré par les échanges de la Fed s'est affaibli en moyenne de 0,6 % en septembre, après avoir chuté en juillet et en août (pour un cumul de 1,5 %), le marché s'attendant de plus en plus à une baisse des taux de la Fed, qui s'est avérée plus importante que prévu. Avant cette chute de trois mois, en juin, le billet vert était poussé à la hausse, car d'autres banques centrales se lançaient dans l'assouplissement, ce qui n'était pas le cas de la Fed. En effet, la monnaie a affiché en juin son niveau le plus élevé depuis l'automne 2022, lorsqu'elle a reculé après avoir atteint des sommets (alors que les craintes de voir les taux directeurs de la Fed rester « plus élevés plus longtemps » étaient omniprésentes). Cela souligne à quel point les perspectives de la politique de la Fed peuvent être déterminantes pour le dollar américain.
- Toutefois, ce mois-ci, le billet vert est en passe d'effacer environ la moitié de la baisse cumulée susmentionnée, reflétant le fait que le marché a modifié ses spéculations sur la politique de la Fed, passant de 25 contre 50 à 25 contre pause, ainsi que l'escalade des risques géopolitiques (les tensions au Moyen-Orient étant particulièrement en hausse). Si les réductions de taux se poursuivent (et si les risques géopolitiques se calment), le dollar devrait perdre environ 1¼ % d'ici la fin de l'année (par rapport au mois d'octobre) et encore environ 2¼ % l'année prochaine.

- **Dollar canadien** : Le huard s'est établi en moyenne à 1,355 \$ CA pour 1 \$ US (0,738 \$ US) le mois dernier, s'appréciant de 0,8 % et doublant la progression du mois d'août, aidé par l'anticipation et la réalisation d'une réduction du taux directeur de la Fed. Auparavant, la devise avait atteint ses niveaux les plus faibles depuis le tout début de la pandémie en juin et en juillet (un peu plus de 1,37 \$ CA pour 1 \$ US ou un peu moins de 0,73 \$ US), en raison d'une série de deux réductions de taux de la Banque du Canada qui ont rendu les écarts de taux entre le Canada et les États-Unis plus négatifs d'environ 50 pb (l'écart entre les taux CORRA et EFR atteignant environ -80 pb). La troisième réduction consécutive de la Banque du Canada, le 4 septembre, a fait passer les écarts à environ -105 pb, soit le niveau le plus négatif en plus de 17 ans, mais le huard l'a bien pris, alors qu'une réduction des taux de la Fed se profilait à l'horizon (ce qui, d'un seul coup, a ramené les écarts à un jour dans la fourchette de -50/55 pb).
- Toutefois, ce mois-ci, le huard est en passe d'effacer la quasi-totalité des gains de septembre, et même plus, reflétant l'évolution des spéculations du marché sur la politique de la Fed et l'escalade des risques géopolitiques. Il y a aussi le problème plus persistant de la performance économique et de la productivité du Canada, beaucoup plus faibles (que celles des États-Unis), et le risque associé d'actions plus agressives (que celles de la Fed) de la part de la Banque du Canada. En effet, nous pensons que ce facteur à lui seul fera pencher le huard vers le bas jusqu'à ce qu'il soit clair que les perspectives économiques sombres du Canada s'améliorent. Nous prévoyons que le dollar canadien s'établira en moyenne à 1,390 \$ CA pour 1 \$ US (0,719 \$US) d'ici la fin de l'année, avant de profiter de la faiblesse généralisée du billet vert provoquée par la politique de la Fed. D'ici la fin de l'année prochaine, le huard devrait gagner 3 %.

## Outre-mer

Jennifer Lee, économiste principale

- Il y a un mois à peine, les marchés n'accordaient pas beaucoup d'attention à la réunion d'octobre de la Banque centrale européenne (BCE). Souvenez-vous : lors de la réunion de septembre, le message officiel était qu'il serait trop tôt pour agir, car il n'y aurait pas beaucoup de nouvelles informations entre les réunions pour le justifier. Toutefois, la situation n'est plus aussi claire ; en fait, **il existe de solides arguments en faveur d'une nouvelle baisse des taux de la BCE le 17 octobre**. Les nouvelles inquiétantes pour l'Allemagne, par exemple, continuent de s'accumuler, comme les derniers résultats des indices des directeurs d'achats du secteur de la fabrication et de l'enquête menée par l'Institut Ifo. Il y a aussi Volkswagen, qui est le plus grand employeur privé d'Allemagne. Pour la première fois en 87 ans, le constructeur automobile envisage de fermer un certain nombre d'usines à travers le pays et de supprimer des emplois. (Moody's en a pris note et a abaissé sa perspective sur la société.) Intel suspend également son projet de construction d'une usine de semi-conducteurs en Allemagne pendant deux ans, ce qui compromet les plans de la zone euro visant à produire 20 % de l'offre mondiale de semi-conducteurs. Le gouvernement allemand, ainsi que les Cinq Sages, s'attend à ce que l'économie se contracte pour la deuxième année consécutive. Au lieu d'une croissance de 0,2 %, c'est une contraction de 0,3 % qui est désormais prévue pour 2024. Selon le ministre de l'Économie, M. Habeck, les « échecs des dernières décennies » sont à blâmer. En attendant, sur le front de l'inflation, plus de la moitié de la zone euro connaît une inflation inférieure à l'objectif en septembre. La variation de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble de la zone euro s'élève à 1,8 %, en baisse par rapport aux 2,2 % du mois d'août. C'est la première fois qu'elle est inférieure à l'objectif depuis juin 2021 et qu'elle atteint un niveau aussi bas depuis avril 2021. Comparez ce chiffre au sommet de 10,6 % atteint en octobre 2022 et discutez-en entre vous. L'inflation de l'IPC de base s'est également légèrement ralentie, passant de 2,8 % en août à 2,7 %, et celle de l'IPC des services a atteint 4,0 % (ce qui est toujours élevé), contre 4,1 % en août. Même Isabel Schnabel, membre du directoire, a adouci le ton. Quoi qu'il en soit, bien que l'affaire ne soit pas réglée pour la banque centrale, **nous nous attendons maintenant à ce que la BCE succombe à la pression croissante en faveur de réductions plus rapides et abaisse le taux de dépôt en octobre et en décembre, de 25 pb à chaque fois**.
- **L'on s'attend à ce que l'ampleur de la baisse augmente également au Royaume-Uni**. Rappelons que la Banque d'Angleterre a été beaucoup plus réticente à assouplir sa politique (croissance plus forte, inflation tenace et comité de politique monétaire vraiment très divisé) et qu'elle n'a procédé qu'à une seule réduction de 25 pb (en août), contre deux pour la BCE, trois pour la Banque du Canada et une importante pour la Fed. Mais cela pourrait changer. **Le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Andrew**

**Bailey**, a récemment fait chuter la livre sterling après avoir déclaré aux médias que si l'inflation diminuait plus rapidement que prévu, la Banque d'Angleterre pourrait être « **un peu plus agressive** » sur le front de la réduction des taux. Cela a suscité des attentes d'une réduction de 50 pb, ce qui semble plutôt extrême étant donné qu'un certain nombre de décideurs politiques restent partisans du durcissement, même s'ils ont voté pour le maintien du statu quo lors de la dernière réunion. En outre, les données disponibles jusqu'à présent ne plaident guère en faveur d'une mesure aussi agressive. **L'économiste en chef Huw Pill** a calmé le jeu quelques jours plus tard en avertissant qu'il y avait un risque de réduire les taux « *trop vite et de façon trop marquée* ». Ce n'est pas la première fois que les deux banquiers centraux sont en désaccord. Nous maintenons notre prévision d'une baisse des taux de 25 pb le 7 novembre, tout en nous réservant le droit de modifier cette prévision en fonction du budget du chancelier Reeves, qui sera présenté le 30 octobre.

- De son côté, **la Banque du Japon a de bonnes raisons de plaider pour la patience** sur le front du resserrement, car les données économiques indiquent un troisième trimestre plutôt morose. Par exemple, la **production industrielle** a reculé de 3,3 % en août et, bien que le scandale réglementaire du secteur automobile (Toyota a admis avoir truqué les tests de sécurité de certains de ses modèles) soit en partie responsable de cette situation, celle-ci n'est pas de bon augure pour la croissance du troisième trimestre. Au moins, les **ventes au détail** ont surpris à la hausse, augmentant de 0,8 % pour le seul mois d'août, soit 2,8 % de plus qu'il y a un an. De plus, le marché du travail japonais s'est resserré en août. Le **taux de chômage** est passé de 2,7 % à 2,5 %, un chiffre inférieur aux prévisions, ce qui le ramène autour de la moyenne du premier trimestre. Des pressions politiques s'exercent également, le nouveau Premier ministre et l'un de ses proches conseillers ayant déclaré au gouverneur Ueda qu'un resserrement immédiat serait néfaste pour l'économie. Néanmoins, avec une inflation toujours supérieure à l'objectif et des taux toujours très bas (0,25 %), on peut penser que la Banque du Japon peut continuer à avancer lentement vers la normalisation sans mettre en péril la croissance. Les récents dégagements sur le yen n'aident pas non plus les perspectives d'inflation, pas plus que la hausse des prix de l'énergie. Et le fait de ne pas procéder à un nouveau resserrement en décembre pourrait être perçu comme une soumission aux pressions politiques. La Banque est dans une situation difficile. **Nous nous attendons toujours à ce qu'elle resserre un peu plus la vis en décembre.**
- Et que dire de la Banque de réserve d'Australie (**RBA**) ? Jusqu'à la réunion de septembre, les décideurs politiques n'avaient que deux options sur la table : augmenter ou maintenir le taux, en raison de leurs inquiétudes continues quant à la persistance de l'inflation. Le ton du communiqué de septembre était encore restrictif, car il ne prévoyait pas de retour de l'inflation à l'objectif avant 2026. Mais rappelons que la gouverneure Bullock a semblé minimiser la possibilité d'une hausse des taux lors de la conférence de presse lorsqu'elle a révélé qu'il y avait eu une discussion autour du message de la Banque, et que le Conseil « *n'a pas explicitement envisagé* » une hausse des taux, car il n'y avait pas eu suffisamment de changements depuis la réunion précédente. Selon le procès-verbal, l'option d'une baisse a également été envisagée, compte tenu d'une série de « si »... si l'économie et le marché du travail devenaient nettement plus faibles, ou si les ménages épargnaient davantage que ce que la banque centrale supposait, en raison d'un marché de l'emploi plus mou ou d'une plus grande incertitude. En d'autres termes, tous les résultats possibles ont été examinés. En fin de compte, le Conseil a décidé de rester « *vigilant* » face aux risques d'inflation à la hausse et de continuer à s'appuyer sur les données pour déterminer la marche à suivre. Il a reconnu les réductions de taux opérées par d'autres banques centrales, mais en Australie, « *le marché du travail était plus fort et la politique monétaire moins restrictive* ». Bien entendu, ces propos ont été tenus avant la réduction de 50 pb opérée par la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (**RBNZ**) le 9 octobre. En attendant, nous restons assez confiants dans l'idée qu'une baisse des taux interviendra finalement en décembre.

## Taux de change prévus

(devise locale, vis-à-vis du dollar US : moyennes)	Actuel	Prévisions									
	2024 Sept.	2024 Oct.	Nov.	Déc.	2025 Janv.	Févr.	Mars	Avril	2025 T2	T3	T4
<b>Dollar canadien</b>											
\$ CAN/\$ US	1,35	1,37	1,38	1,39	1,39	1,38	1,38	1,38	1,37	1,36	1,35
\$ US/\$ CAN <sup>1</sup>	0,738	0,730	0,725	0,719	0,721	0,723	0,725	0,726	0,728	0,733	0,739
Pondéré en fonction des échanges	117,3	116,3	115,0	113,7	113,9	114,1	114,2	114,4	114,6	115,0	115,5
<b>Dollar US</b>											
Pondéré en fonction des échanges <sup>2</sup>	122,1	122,9	122,3	121,6	121,4	121,2	121,0	120,7	120,5	119,9	119,2
<b>Monnaies européennes</b>											
Euro <sup>1</sup>	1,11	1,10	1,11	1,11	1,11	1,11	1,12	1,12	1,12	1,12	1,13
Danemark (couronne)	6,72	6,80	6,75	6,70	6,70	6,70	6,70	6,70	6,65	6,65	6,60
Norvège (couronne)	10,62	10,70	10,60	10,55	10,55	10,50	10,50	10,50	10,45	10,45	10,40
Suède (couronne)	10,23	10,35	10,30	10,20	10,20	10,20	10,15	10,15	10,15	10,10	10,05
Suisse (franc)	0,85	0,86	0,85	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,83	0,83
R.-U. (livre sterling) <sup>1</sup>	1,32	1,31	1,32	1,32	1,32	1,32	1,33	1,33	1,33	1,33	1,34
<b>Monnaies asiatiques</b>											
Chine (yuan)	7,08	7,03	7,04	7,05	7,05	7,04	7,04	7,03	7,03	7,02	7,00
Japon (yen)	143	149	145	142	142	141	141	141	140	139	138
Corée (won)	1 331	1 345	1 345	1 345	1 345	1 345	1 345	1 345	1 345	1 340	1 340
Inde (roupie)	83,8	84,0	84,0	84,0	83,9	83,8	83,8	83,7	83,6	83,3	83,1
Singapour (dollar)	1,30	1,30	1,31	1,31	1,31	1,31	1,31	1,31	1,31	1,30	1,30
Malaisie (ringgit)	4,26	4,25	4,30	4,30	4,30	4,30	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25
Thaïlande (baht)	33,3	33,2	32,8	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4	32,3	32,3	32,2
Philippines (peso)	56,0	57,0	57,0	57,0	57,0	56,9	56,9	56,9	56,8	56,7	56,6
Taiwan (dollar)	32,0	32,2	32,1	32,1	32,1	32,1	32,0	32,0	32,0	31,9	31,9
Indonésie (rupiah)	15 326	15 570	15 555	15 540	15 530	15 520	15 510	15 500	15 495	15 465	15 440
<b>Autres monnaies</b>											
Australie (dollar) <sup>1</sup>	0,677	0,675	0,683	0,690	0,690	0,691	0,691	0,692	0,692	0,693	0,695
N.-Z. (dollar) <sup>1</sup>	0,622	0,610	0,619	0,628	0,628	0,628	0,628	0,628	0,629	0,629	0,630
Mexique (peso)	19,60	19,45	19,10	18,75	18,65	18,60	18,50	18,40	18,35	18,10	17,85
Brésil (real)	5,54	5,60	5,50	5,30	5,25	5,25	5,20	5,15	5,15	5,05	4,95
Afrique du Sud (rand)	17,6	17,5	17,3	17,0	17,0	17,0	16,9	16,9	16,9	16,8	16,8
<b>Taux croisés</b>											
<b>Vis-à-vis du dollar canadien</b>											
Euro (C\$/€)	1,50	1,51	1,52	1,54	1,54	1,54	1,54	1,54	1,54	1,53	1,53
R.-U. (livre sterling) (C\$/£)	1,79	1,79	1,81	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83	1,82	1,82	1,81
Japon (yen) (¥/C\$)	106	108	105	102	102	102	102	102	102	102	102
Australie (dollar) (C\$/A\$)	0,92	0,92	0,94	0,96	0,96	0,96	0,95	0,95	0,95	0,95	0,94
<b>Vis-à-vis de l'euro</b>											
R.-U. (livre sterling) (£/€)	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84
Japon (yen) (¥/€)	159	163	161	158	157	157	157	157	157	157	156

<sup>1</sup> (\$ US par unité monétaire locale); <sup>2</sup> indice général de la Réserve fédérale

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

## Taux d'intérêt prévus

(% : moyennes)	Actuel	Prévisions									
	2024 Sept.	2024			2025				2025		
		Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	T2	T3	T4
<b>Canada</b>											
Taux cible à 1 jour (fin de période)	4,25	4,00	4,00	3,75	3,50	3,50	3,25	3,00	2,75	2,50	2,50
Taux cible à 1 jour	4,29	4,18	4,00	3,84	3,73	3,50	3,35	3,14	2,97	2,58	2,50
CORRA <sup>2</sup>	4,32	4,23	4,04	3,87	3,75	3,51	3,35	3,14	2,97	2,58	2,50
Bon à 3 mois	4,04	3,80	3,65	3,50	3,40	3,25	3,10	2,95	2,80	2,50	2,45
6 mois	3,81	3,70	3,55	3,45	3,35	3,20	3,10	2,95	2,85	2,60	2,55
1 an	3,45	3,45	3,35	3,25	3,15	3,05	2,95	2,80	2,70	2,50	2,45
Obligation à 2 ans	2,99	3,15	3,10	3,00	2,90	2,80	2,75	2,65	2,55	2,40	2,40
3 ans	2,91	3,10	3,05	2,95	2,90	2,85	2,75	2,70	2,65	2,50	2,45
5 ans	2,76	3,00	2,95	2,90	2,85	2,85	2,80	2,75	2,70	2,60	2,55
7 ans	2,83	3,10	3,05	3,00	2,95	2,95	2,90	2,85	2,80	2,70	2,65
10 ans	2,94	3,20	3,15	3,15	3,10	3,05	3,00	3,00	2,95	2,85	2,70
30 ans	3,12	3,35	3,30	3,25	3,20	3,20	3,15	3,10	3,05	2,95	2,85
Taux préférentiel	6,49	6,38	6,20	6,04	5,93	5,70	5,55	5,34	5,17	4,78	4,70
<b>États-Unis</b>											
Taux cible des fonds fédéraux (fin de période)	4,88	4,88	4,63	4,38	4,13	4,13	3,88	3,88	3,63	3,38	3,13
Taux cible des fonds fédéraux	5,18	4,88	4,67	4,52	4,35	4,13	4,03	3,88	3,84	3,59	3,32
EFFR <sup>3</sup>	5,13	4,83	4,63	4,49	4,32	4,10	4,00	3,85	3,82	3,57	3,31
SOFR <sup>4</sup>	5,15	4,84	4,62	4,48	4,31	4,09	3,99	3,84	3,81	3,56	3,30
Bon à 3 mois	4,92	4,75	4,55	4,40	4,25	4,00	3,95	3,80	3,75	3,50	3,25
6 mois	4,55	4,45	4,30	4,15	4,05	3,85	3,80	3,65	3,65	3,45	3,25
1 an	4,03	4,20	4,10	4,00	3,90	3,75	3,70	3,60	3,55	3,35	3,15
Obligation à 2 ans	3,62	3,95	3,85	3,80	3,75	3,65	3,60	3,50	3,45	3,25	3,05
3 ans	3,51	3,85	3,80	3,75	3,65	3,60	3,55	3,50	3,45	3,30	3,15
5 ans	3,50	3,85	3,80	3,75	3,70	3,65	3,60	3,60	3,55	3,40	3,25
7 ans	3,60	3,95	3,90	3,85	3,80	3,75	3,70	3,70	3,65	3,50	3,40
10 ans	3,72	4,05	4,00	3,95	3,90	3,85	3,80	3,75	3,70	3,55	3,40
30 ans	4,04	4,35	4,30	4,25	4,20	4,15	4,10	4,05	4,00	3,85	3,70
Taux préférentiel	8,31	8,00	7,80	7,65	7,48	7,25	7,15	7,00	6,97	6,72	6,45
<b>Autres pays du G7</b>											
BCE - facilité de dépôt <sup>1</sup>	3,50	3,25	3,25	3,00	3,00	3,00	2,75	2,75	2,50	2,25	2,00
Allemagne - oblig. d'État à 10 ans	2,18	2,25	2,30	2,35	2,30	2,25	2,25	2,20	2,15	2,05	1,95
Banque d'Angleterre - Repo <sup>1</sup>	5,00	5,00	4,75	4,75	4,75	4,50	4,25	4,25	3,75	3,50	3,50
SONIA <sup>5</sup>	4,95	4,95	4,75	4,70	4,70	4,49	4,24	4,20	3,98	3,55	3,45
R.-U. - oblig. d'État à 10 ans	3,90	4,00	4,15	4,25	4,20	4,15	4,10	4,05	4,00	3,90	3,75
Banque du Japon - 1 jour <sup>1</sup>	0,25	0,25	0,25	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,75	0,75	1,00
Japon - oblig. d'État à 10 ans	0,86	0,90	0,95	1,00	0,99	0,98	0,98	0,97	0,96	0,93	0,91

<sup>1</sup> fin de période; <sup>2</sup> Canadian Overnight Repo Rate Average; <sup>3</sup> Effective Fed Funds Rate; <sup>4</sup> Secured Overnight Financing Rate;

<sup>5</sup> Sterling Overnight Index Average

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

## Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre d'Organisme canadien de réglementation des investissements et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris de marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

**Accessibilité de la recherche économique :** Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse <https://economics.bmo.com>. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

### Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

**Aux résidents de l'Australie :** BMO Capital Markets Limited et la Banque de Montréal sont dispensées de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers qu'elles offrent aux investisseurs professionnels (*wholesale investors*) (selon la définition donnée dans cette loi) et sont réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, et la succursale de Hong Kong de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Commission des opérations sur titres et opérations à terme en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (*wholesale clients*) (selon la définition donnée dans la *Corporations Act 2001*), aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II), et aux investisseurs professionnels (*professional investors*) (selon la définition donnée dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient.)

**Aux résidents du Canada :** BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

**Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») :** Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

**Aux résidents du Royaume-Uni :** Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (II) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

**Aux résidents de Hong Kong :** À Hong Kong, ce document est publié et distribué par la Banque de Montréal. La Banque de Montréal (société à responsabilité limitée constituée au Canada) est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (n° AAK 809) habilitée à réaliser des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en matière de valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong, sauf dans les cas suivants : a) les renseignements sont transmis à des investisseurs professionnels (*professional investors*), tels que définis dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient ; ou b) les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public à Hong Kong.

**Aux résidents d'Israël :** BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de l'*Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

**Aux résidents de la Corée :** Le présent document vous est fourni gratuitement à des fins de commodité seulement. Les renseignements qu'il contient sont des renseignements factuels qui ne reflètent pas l'opinion ou le jugement de BMO Marchés des capitaux. Ces renseignements ne constituent pas une offre, une sollicitation ou un conseil en placement relatif aux produits de placement financiers dont il est question dans le présent document.

**Aux résidents du Japon :** Le présent document n'a pas été revu par les autorités de réglementation du Japon. Il est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'achat ou une recommandation relative à un titre quelconque, ni une offre de services de gestion de placements, de conseil ou autres au Japon. Aucun titre ne peut être offert ou vendu au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf aux institutions financières admissibles, au sens du paragraphe (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance du gouvernement portant application de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs (*Kinyu Shohin Torihiki Ho Sekou Rei*). Sauf indication contraire, les titres pouvant vous être offerts ne sont pas et ne seront pas inscrits au Japon aux termes de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs.

**Aux résidents de Taïwan :** Le présent document ne constitue pas un conseil en placement ni une offre publique de produits de placement destinés aux investisseurs de Taïwan. Il est réservé aux investisseurs de Taïwan qui ont le droit d'investir dans des produits de placement aux termes des lois et règlements pertinents de Taïwan, sous réserve des restrictions à la vente énoncées dans ces lois et règlements. BMO Marchés des capitaux ne détient pas ni ne se procure pas les permis requis à Taïwan pour offrir des titres et des services de placement. Aucun placement de titres n'a été ni sera inscrit ou déposé auprès de la Commission financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation, ni approuvé par celle-ci, aux termes des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan ; de plus, aucun titre ne peut être émis, offert ou vendu à Taïwan au moyen d'un appel public à l'épargne, ou dans le cadre d'un placement exigeant une inscription ou un dépôt auprès de la Commission de surveillance financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation de Taïwan, ou une approbation de sa part, en vertu des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan. Aucune personne ni entité de Taïwan n'a été autorisée à offrir ou vendre les titres à Taïwan.

**Aux résidents de la République populaire de Chine :** Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

**Aux résidents de Singapour :** Le présent document est préparé à des fins de diffusion générale. Il ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Vous devriez demander conseil à un conseiller financier au sujet de la convenance des produits de placement, en tenant compte de vos objectifs de placement, de votre situation financière et de vos besoins particuliers, avant de vous engager à acheter le produit de placement. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS). Par conséquent, il ne doit pas être transmis ou distribué, et les titres décrits aux présentes ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour, sauf a) à un investisseur institutionnel ou à une personne admissible, selon la définition donnée dans les dispositions pertinentes de la Loi sur les valeurs mobilières et les opérations à terme de Singapour (SFA) et conformément à celles-ci, ou b) aux termes de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément à celle-ci.

**Aux résidents de Thaïlande :** Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° GoR.Kor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

**Aux résidents des États-Unis :** BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal.

Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être republié, retransmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

<sup>100</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs. <sup>101</sup> Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada. © BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2024. Membre de BMO Groupe financier